



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	10	9

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

OBJET : 29-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à Mme Agnès GAILLOT
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André-Luc SEITHER, M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3147115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Commune d'Antibes est membre du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA), depuis sa création en 1989.

Ce syndicat a notamment pour missions :

- l'amélioration de la qualité des eaux et la protection du milieu aquatique (faune, flore) ;
- la surveillance, l'entretien et la restauration des cours d'eau (Brague et affluents majeurs) ;
- la réalisation d'études générales relatives à la gestion des eaux et du milieu, et à la lutte contre les inondations sur le bassin versant ;
- l'assistance technique et le conseil aux communes membres.

Conformément aux articles L. 2313-1 paragraphe 4 et L. 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents a transmis à la Commune son rapport d'activités et son compte administratif pour l'exercice 2014.

Ce rapport retrace les principales actions menées en 2014, et les décisions prises par l'assemblée en matière d'administration, de finances et de réalisations.

Après la mise en place d'un nouveau conseil et d'un nouveau bureau syndical suite aux élections municipales, l'année 2014 a particulièrement mis l'accent sur :

- les travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau, qui sont l'une des missions de base du syndicat, et contribuent activement à la prévention contre les risques d'inondation et à la requalification des milieux aquatiques ;
- l'étude des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs présents sur le bassin de la Brague, les défaillances de ces équipements ayant des impacts forts sur la qualité des eaux ;
- la mise au point d'un contrat avec l'Agence de l'Eau et d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune de Biot, pour la mise en œuvre opérationnelle des travaux prioritaires de restauration de la continuité écologique, imposés par la nouvelle réglementation ;
- la poursuite du programme pédagogique « la Brague à la Loupe », auprès de 16 classes de cycle 3, dont 2 classes de l'Ecole de la Tournière à Antibes ;
- la mise en service d'une application éducative et ludique pour smartphones et tablettes, de découverte de la Brague ;
- la participation aux travaux institutionnels autour de la gestion des eaux (transfert de la compétence GEMAPI, programme de mesures du SDAGE 2016-2021, contrat de baie des Anges, etc.) et le conseil technique dans les différents projets menés sur le bassin versant (inventaire des zones humides des Alpes-Maritimes, ...).

Le compte administratif confirme la bonne santé financière du syndicat, qui dispose des moyens satisfaisants pour mener à bien ses actions.

Le rapport d'activités 2014 a été présenté en conseil syndical le 2 avril 2015, le compte administratif voté et arrêté par délibération du 23 juin 2015. Ces pièces sont annexées à la présente communication.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

29-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN


LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) – Exercice 2014 et de son compte administratif.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.29-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3177-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3177-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite